

Le Parlement européen vote une résolution sur la biodiversité

Publié le 21 janvier 2020

A Strasbourg, le 15 janvier, les eurodéputés ont voté une résolution visant à introduire des objectifs contraignants sur la biodiversité. Ils appellent l'UE à garantir que 30 % de son territoire soit composé de zones naturelles d'ici 2030 et à inclure des objectifs de biodiversité dans toutes les politiques européennes. Les députés souhaitent qu'au moins 10 % du budget de l'UE soutienne la biodiversité.

Le Parlement a toujours accordé une très grande importance à la biodiversité et a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude face à la perte continue et sans précédent en la matière.

La conférence COP15 sur la biodiversité devrait déboucher sur des objectifs juridiquement contraignants similaires à ceux de l'accord de Paris sur le changement climatique, estime le Parlement européen.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)